



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau biodiversité risques
Unité gestion des procédures environnementales

Installations classées pour la protection de l'environnement

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION

Le préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le titre 1^{er} du livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement, notamment les articles R.181-47 et R.512-49 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2007 autorisant la société Union Fermière Morbihannaise (UFM) à exploiter une installation spécialisée dans la fabrication de conserves de légumes et de plats cuisinés à Locminé ;

Vu les arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires des 4 décembre 2009, 4 avril 2011 et 24 juillet 2018 ;

RECONNAIT avoir reçu de la société D'AUCY LOCMINE, dont le siège social est situé au lieu-dit Le Belvaux 56500 LOCMINE, la déclaration prévue par l'article R.181-47 du code de l'environnement, informant du changement de nom d'exploitant de l'établissement, situé au lieu-dit Le Belvaux 56500 LOCMINE, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le déclarant devra strictement se conformer aux prescriptions annexées aux actes délivrés précédemment.

Vannes, le 10 février 2023

Pour le préfet et par délégation
Pour le DDTM et par délégation
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

**Société D'AUCY LOCMINE
Le Belvaux
56500 LOCMINE**

Copie à :

- Mme la sous-préfète de Pontivy
- M. le maire de Locminé
- M. le DREAL UD 56